



# Allusions, silences et ellipses. Le secret des correspondances politiques de Nicolas de Neufville,

seigneur de Villeroy, secrétaire d'État (royaume de France, c. 1570-c. 1595).

Jérémie FERRER-BARTOMEU  
École nationale des Chartes, ATER à l'université de Tours

Quels savoirs fondent en fait et en droit le pouvoir de l'écrit politique dans le contexte des troubles civils de religion? Quelles instances sont chargées de la récollection experte des informations éparses, lacunaires et bruyantes qui parviennent des marges et du cœur du royaume, des potentats alliés et des nations ennemies? Comment ces informations recueillies sont ensuite soigneusement lissées par le travail des « bureaux » de la monarchie valoisienne afin de fonder nombre de décisions politiques complexes, de les rendre efficaces et de limiter leurs implications néfastes? Ces premières questions adressées aux volumineuses correspondances du principal secrétaire d'État français, de Charles IX à Louis XIII, Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, tracent les contours de cette recherche.

Un des aspects centraux du travail des « bureaux » retient notre attention : il s'agit de la structuration d'intenses canaux d'informations pour relier ensemble de nombreux et nécessaires correspondants. L'analyse montre rapidement que cet objectif s'affronte à deux enjeux d'apparence contradictoire : comment

transporter continûment l'information la plus fine et précise possible tout en la scellant aux nombreuses puissances et menées adverses ?

Dès lors, quelles sont les techniques du secret identifiables dans la documentation politique, façonnées et maniées par les secrétaires d'État ? Quels discours les acteurs politiques tiennent-ils sur leurs pratiques visant à assurer la confidentialité des dépêches ? Quelle utilisation publique et politique est réservée à l'interception des papiers d'États de potentats ennemis ?

Enfin, quelles sont les conséquences pour l'analyse historique des techniques raffinées du secret, de la pratique de l'oralité, de l'allusion, des silences nombreux qui piègent et tordent les séries de correspondances, constituant ainsi des obstacles majeurs à la reconstitution de l'économie générale des papiers d'État.

Écumes des décisions, d'ensembles documentaires plus vastes, mais détruits ou perdus, échos des murmures du cabinet royal et du chuchotement des « bureaux », les correspondances inquiètes de Villeroy invitent à une plongée dans une histoire potentielle et ouverte de l'État moderne. Partant, notre propos tentera de déterminer par hypothèses les principales raisons politiques et graphiques de ces nouveaux et nécessaires agents qui structurent les arcanes du pouvoir royal dont l'appareil administratif se pense et se vit hanté par un double sentiment obsidional : celui de la dissension interne et des guerres étrangères.

Je suivrai deux voies principales de démonstration<sup>1</sup>. D'une part, celle de la dimension technique de la conduite discrète des affaires de l'État. D'autre part, celle de la formalisation et de la croissance du discours portant sur les arcanes de l'État pour comprendre comment la discrétion, voire le secret, le mensonge, la manipulation et le travestissement des dépêches et des plis sont justifiés dans la conduite des affaires<sup>2</sup>. L'écheveau d'informations qui parvient jusqu'aux bureaux, ceux des agents royaux en général et ceux des secrétaires en particulier, subit le laminoir d'un traitement d'information complexe. Il convient donc d'observer l'écrit politique au prisme de pratiques administratives et d'une pensée politique en train de s'élaborer<sup>3</sup>. Bien souvent, on ne peut broser qu'à grands traits ce qui préside à telle ou telle décision. Les grandes catégories d'analyse qui rendent raison de l'oralité, de la proximité au prince et du colloque des agents du pouvoir dans les correspondances sont nécessairement une reconstruction historique – c'est le lot d'une histoire ouverte, mais potentielle du pouvoir, dans les arcanes de l'État. Ainsi, pour restituer avec fidélité ces lacunes qui fondent par nature le secret des correspondances, je m'attache à porter une attention redou-

1. L'œuvre de Michel Senellart lie de manière éclairante ces deux aspects, et notamment la synthèse de ses réflexions : *Les Arts de gouverner. Du regimen médiéval au concept de gouvernement*, Paris, Le Seuil, « Des travaux », 1995.

2. DUJARDIN, Philippe (dir.), *Le Secret. Usages et fonctions du secret : approches comparées*, Lyon, Éditions du CNRS, Presses Universitaires de Lyon, 1987.

3. MICHAUD, Hélène, « Les registres de Claude Pinart, secrétaire d'État (1570-1588) » in *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1962, tome 120, p. 130-152.

blée à la matérialité de l'échange, à la quête angoissée d'informations, à la discrétion dont les acteurs nimbent les papiers d'État<sup>4</sup>.

Pour analyser sur pièces ces problèmes, je cheminerai en suivant quatre dossiers de sources. Le premier permet de rendre aux correspondances leur rôle fondamental dans la construction de l'échange communicationnel<sup>5</sup>. La structuration de ces réseaux d'échange étant nécessaire afin de charrier dans leurs canaux davantage que des lettres. Cette étude permet de comprendre comment se déposent sur les dépêches, y compris matériellement, les traces de la décision politique et du conseil. Ces traces, parfois discrètes, témoignent du sentiment obsidional qui saisit la monarchie à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ; ce sentiment est à la fois technique, pratique (c'est la discrétion des affaires qui doit être scellée aux puissances adverses), idéologique et programmatique pour la monarchie qui espère de ce progressif retrait des instances ouvertes de délibération et de décision une plus grande marge d'autonomie dans la conduite des affaires. J'espère ainsi analyser comment la circulation concrète des plis et la matérialité des correspondances mettent en réseau les arcanes de l'État.

Pour soutenir cette entreprise au sein des secrétariats, je centrerai la réflexion sur la question problématique des outils de travail et des formulaires, en partie chiffrés, qui informent et fondent les décisions. La question des instruments de travail est centrale, extrêmement difficile à approcher tant les pièces sont dispersées dans les dépôts d'archives et les bibliothèques<sup>6</sup>. Cependant, cette réflexion nous informe de l'usage socio-politique du secret, c'est-à-dire de l'existence au sein des bureaux d'un personnel qui, à la suite des clercs du secret institués à la fin du Moyen Âge, a accès aux documents les plus sensibles et les plus scellés du secrétariat<sup>7</sup>. Partant, ce sont les questions de la privatisation des documents, du domicile des secrétaires et de leurs commis, du classement et de la reliure des outils de travail qui sont donc posées.

Afin de contextualiser ces problématiques reposant sur les canaux d'échanges et les outils de travail, je centre l'analyse sur trois études de cas : celle de la livraison des papiers et de la personne de l'agent de Marie Stuart, Thomas Morgan, à l'ambassadeur d'Elisabeth Ière en France, Edward Stafford ; cet exemple sera l'occasion de nous interroger sur le triptyque chiffre, déchiffrement, travestissement, en convoquant deux études en contrepoint : le déchiffrement

4. JOUANNA, Arlette, *Le Pouvoir absolu. Naissance de l'imaginaire politique de la royauté*, Paris, Gallimard, « L'esprit de la Cité », 2013.

5. BEAUREPAIRE, Pierre-Yves, HERMANT, Héloïse (éds.), *Entrer en communication : de l'âge classique aux Lumières*, Paris, Classiques Garnier, 2012.

6. MICHAUD, Hélène, *La grande chancellerie et les écritures royales au XVI<sup>e</sup> siècle (1513-1589)*, Paris, Presses universitaires de France, « Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes », vol. XVII, 1967.

7. LAPEYRE, André, SCHEURER, Rémy, « Introduction », *Les notaires et secrétaires du roi sous les règnes de Louis XI, Charles VIII et Louis XII : (1461-1515), notices personnelles et généalogies*, Paris, Collection des documents inédits sur l'Histoire de France, 1978, t. 1, p. VII.

publié et imprimé des lettres espagnoles pendant la Ligue par François Viète et la correspondance de Jean de Simier avec Elisabeth I<sup>re</sup>.

## Circulation de l'écrit et des canaux matériels de l'échange

L'attention portée à la matérialité de l'échange produit des données fondamentales pour l'étude de la prise de décision politique, dès lors qu'on envisage les sources non plus comme de simples résultats de dépouillement (notamment pour leur contenu, les marqueurs d'adresse, leur volume, etc.), mais comme des matériaux qui posent autant de problèmes qu'ils ne résolvent de questions (quels sont les usages de ces matériaux par les acteurs de gouvernement, leur circulation dans les bureaux, l'accès et la fermeture des dossiers qui les contiennent, leur tradition, leur falsification et, *in fine*, leur conservation). Les marqueurs de la délibération par l'écrit sont présents dans les pièces qui opèrent une navette des bureaux au souverain. Un premier exemple appuie la démonstration. Il s'agit d'une lettre de doléance de l'ambassadeur Edward Stafford à Villeroy en 1584 qui nous informe des mécaniques complexes de la décision, dans une situation de grande tension entre les monarchies française, anglaise et espagnole<sup>8</sup>. Voici ce que déclare l'ambassadeur :

« Je suis infiniment marry de voyr que tant plus que nous qui somes icy ministres de Sa Majesté cherchons a faire tirer les choses en plus de douceur que nous pouvons, vous nous en ostenz les moiens en nous faizant arrester tousjours les pacquets, que la Roine ma Majesté depuis qu'elle m'a comandé de signifier a Sa Majesté l'arrest de Trappes n'a pas encore eu aucune despeche de moy : la premiere aiant esté arresté a Diepe et envoié icy, et la seconde, que Monsieur Waad et moy avons faicte estant a cest'heure a Diepe, nonobstant noz pasportz a esté osté la a celuy que nous avons envoyé, et le matin apres qu'il fust arrivé quand il nous fist la despeche, ne luy estant point encores renduz, ni moyen donné de son passage, ny assurance qu'il en auroyt. Encores que le tout soyt fait au service de Nostre Majesté, ny n'a encores eu nulles nouvelles ny de moy ny de nous. Il me semble que c'est un tres grand tort aux pasports mesme du Roy desquels on ne fait point grand estat, puisque l'effect n'en est point accomply ; ou bien, Monsieur, que vous scaviez devant que cela se feroyt ; s'il vous eust pleu nous le dire, nous n'eusse point envoyé pour faire une depense, et recevoir une seconde escorne. Laquelle pour ma part je scay bien que je n'ay point merité. Et sy c'estoit sur l'arrest que on avoit fait des lettres

8. HUME, Martin (éd.), *Calendar of Letters and State Papers relating to English Affairs*, Vol. III, 1580-1586, p. 574-577 ; CHERUEL, Adolphe, *Marie Stuart et Catherine de Médicis : Étude historique sur les relations de la France et de l'Écosse*, Genève, Slatkine-Megariotis reprints, 1975 ; CAMERON, Keith, « La polémique, la mort de Marie Stuart et l'assassinat de Henri III » in SAUZET, Robert, BOUCHER, Jacqueline (dir.), *Henri III et son temps : Actes de colloque international du Centre d'études supérieures de la Renaissance*, Paris, Vrin, 1992, p. 185-194 ; BUDIANSKY, Stephen, *Her Majesty's Spymaster: Elisabeth I, Sir Francis Walsingham, and the Birth of Modern Espionage*, Londres, Plume Books, 2005.

de l'ambassadeur en Angleterre, vous nous l'avez rendu, et avec usure, car les siens luy ont esté renvoyez incontinent sans y toucher. Et les nostres ont esté gardez douze ou quinze jours ouvertes, nonobstant que je les eusse envoyees avec pasport du Roy [...] <sup>9</sup>. »

Dans le corps du texte de Stafford, les doléances sont soulignées et très simplement résumées. De l'écriture de Villeroy, en marge du document, on trouve pour des doléances choisies des réponses lapidaires. Sur le côté gauche de la lettre, on peut lire une courte annotation marginale :

Doléances de l'ambassadeur d'Angleterre.

Premièrement, il se plaint qu'on ne luy veult faire bailler cheveaux de postes par passeport signé du Roy ou d'ung des secretaires d'Etat. Item, que apres avoir passeport du Roy envoyé, il le fault faire signer par le contrerolleur des postes ou son commis.

Le secrétaire rappelle une procédure administrative, et il n'y a pas de réponse sur le fond aux accusations de rétorsion de papiers interceptés que porte Stafford. C'est un document de travail, annoté, qui a circulé dans le bureau de Villeroy, on a sans doute pris langue avec Guillaume de L'Aubespine, ambassadeur à Londres, et bien sûr avec le souverain. L'affaire a-t-elle été évoquée dans d'autres cadres de décision ayant laissé des traces écrites ou à l'oral? Je ne trouve rien dans la documentation qui l'indique. Pour mettre en œuvre les décisions contenues dans ces annotations, il n'y a pas trace du mode de notification à Stafford; l'a-t-on prévenu à l'oral, à l'écrit, est-ce le nouvel introducteur des ambassadeurs, Jérôme de Gondi, qui en fut chargé <sup>10</sup>? Je ne peux le déterminer davantage. On sait seulement que Stafford rencontre fréquemment le secrétaire d'État, comme l'indiquent ses rapports à Francis Walsingham, secrétaire d'État d'Élisabeth.

Ce qui me frappe au regard de la matérialité de l'écrit politique, c'est que cette lettre de l'ambassadeur anglais devient un document de travail sur lequel on observe la décision en train de se faire. Villeroy et son bureau, dans un processus complexe, transforment cette lettre originale préparée par l'ambassade en une minute de travail. Nous imaginons sans peine que se dépose sur ce document une intense correspondance entre Villeroy et le souverain et entre Stafford et son maître, Walsingham <sup>11</sup>.

**9.** BNF, Lettre de Stafford à Villeroy, Paris, septembre 1585, collection des Cinq-Cents de Colbert, 337, f° 623 et f° 731

**10.** BELY, Lucien, BARBICHE, Bernard (dir.), « 1589-1789 » in *Dictionnaire des ministres des Affaires étrangères*, Paris, Fayard, 2005, p. 1-203.

**11.** WILSON, Derek, *Sir Francis Walsingham: A Courtier in an Age of Terror*, New York, Carroll & Graf, 2007; COOPER, John, *Francis Walsingham at the Court of Elizabeth I. The Queen's agent*, Londres, Pegasus, 2013.

D'autre part, Stafford rappelle que les interceptions de courriers sont fréquentes, et ça n'est pas le cœur de sa plainte : il déplore surtout la durée de la rétention des dépêches et de leur ouverture. Ces deux éléments nous informent, en creux, que l'interception est fréquente, habituelle, que les bureaux des secrétaires connaissent ce qui circule sur le réseau des postes (mis au jour par les formulaires étudiés par Hélène Michaud)<sup>12</sup>. J'observe d'ailleurs que pour contourner les délais de rétention et assurer la délivrance à bon port et dans les temps d'au moins un des plis, les acteurs ont recours à la technique de la lettre-duplicata, voire de la lettre-triplicata, qui fait emprunter aux courriers d'autres routes que la principale<sup>13</sup>. Cette innovation montre à la fois que les acteurs sont conscients des interceptions, et qu'ils tentent de lutter d'abord contre le temps que ces dernières font perdre dans la permanence de l'information des bureaux et donc dans la mise en œuvre de la décision.

Les circulations qu'évoquent Stafford et Villeroy dans cette lettre sont documentées dans plusieurs outils de travail, notamment dans le manuscrit du fonds italien n° 1208 de la Bibliothèque nationale de France, la correspondance de Villeroy avec les agents du duché de Florence<sup>14</sup>. Plusieurs listes tiennent le compte des lettres envoyées interceptées, des expéditeurs, destinataires, de la date et du lieu d'envoi. Ces listes sont malheureusement trop rares, mais leur existence prouve qu'il y a une conservation des traces de ces circulations qui informent les bureaux des menées des agents diplomatiques étrangers, alliés et ennemis, au sein du royaume. Un dernier élément notable de la missive de l'ambassadeur est le coût lié aux dépenses d'envoi des paquets. On trouve rarement ce genre d'évocation dans les lettres. Le coût des correspondances politiques apparaît dans des pièces comptables, mais rarement dans le contenu même des correspondances diplomatiques. C'est un terrain d'investigation fécond qui demande cependant de nombreux recoupements pour être exploité avec précision.

### **Les correspondances politiques, dispositifs ouverts de délibération collective**

Dès lors, ces changements de statut des papiers par la pratique collective de la décision à l'écrit sur un même outil confèrent aux correspondances un caractère fondamental : celui d'être des dispositifs ouverts de travail collectif. Aux étapes et à la succession d'acteurs qui interviennent pour sa préparation, sa fabrication s'ajoutent les deux processus de projection et de réception de l'écrit politique. Les problématiques liées au transport, à la perte et au vol des corres-

**12.** MICHAUD, Hélène, *Les Formulaires de Grande Chancellerie, 1500-1580*, Paris, Imprimerie Nationale, 1972.

**13.** Lettre de Villeroy à Maignon, 21 août 1586, Paris, dans *Lettres de Nicolas de Neufville, Seigneur de Villeroy, Ministre et Secrétaire d'État, écrites à Jacques de Maignon, Maréchal de France, depuis l'année 1581, jusqu'en l'année 1596*, Montélimar, 1749, p. 222.

**14.** BNF, ms. italien 1208, « Corrispondenza del sig. di Villeroy dal 1589 al 1613 ».

pondances, l'inquiétude angoissée des destinataires qui apparaît dans le contenu de leurs lettres forment également un chantier majeur. Plusieurs indices matériels nous renseignent sur cette question. Les lettres, minutes et originales parvenant au bureau Villeroy portent régulièrement les mentions spécifiques du nombre de lettres reçues du bureau, de leurs dates, indiquent allusivement leur contenu, confient au porteur le soin de développer tel ou tel aspect à l'oral au destinataire. D'autre part, j'observe dans de nombreuses lettres une succincte présentation du porteur par l'émetteur de la missive. On rappelle sa fidélité, le nombre d'années passées au service de l'émetteur, et tout renseignement qui permettent d'authentifier, autant que la signature autographe, la missive et son courrier.

Un autre aspect, le post-scriptum autographe et la mention de la disposition de l'émetteur par rapport au destinataire est un troisième champ d'investigation déterminant<sup>15</sup>. Par exemple, dans une lettre du gouverneur de Guyenne Jacques de Matignon au maire de Bordeaux, Michel de Montaigne, le gouverneur signe de sa main, comme la pratique en est attestée, pour authentifier l'écrit, mais l'attention se porte sur un phénomène plus rare. Matignon écrit au-dessus de sa signature « votre entremetteur ». Ce qui, en l'espèce, nous renseigne sur le contenu de la dépêche perdue de Montaigne (la lettre de Matignon étant une réponse à cette première lettre). Il est probable que la lettre contenait une demande de service, de mise en relation, d'accès à une instance ou à un personnage spécifique, et la mention spécifique au-dessus de la signature vient combler les lacunes de la lettre allusive<sup>16</sup>.

C'est ainsi à un curieux phénomène d'inversion que l'on assiste bien souvent, la lettre porte son courrier, c'est-à-dire le porteur de la dépêche. Cet agent devient le réceptacle fidèle de l'information, et parfois, celui qui tient la main à la réalisation des décisions qu'il transporte. De nombreuses lettres n'ont, en conséquence, bien souvent que l'une ou l'autre de ces fonctions : accusés de réception, et « balise GPS » informant de la position et de la disposition d'un agent<sup>17</sup>.

La lettre « accusé de réception » vient rappeler et tenir le compte des lettres reçues, de leurs dates, des réponses qu'on y a faites. Elles sont l'enveloppe de l'échange. Bien souvent, elles ne disent rien d'autre, ne contiennent ni disposi-

**15.** J'entends « disposition » à la fois au sens de « disposer à faire service » et position dans les réseaux de courtage et de relais de pouvoirs institutionnels.

**16.** Archives municipales, BB 185 pièce 33, Marmande, 13 juin 1585 (l'adresse manque). Seules la souscription et la signature sont autographes : « Monsieur de Montaigne, je vous prie croire au porteur de ce qu'il vous dira de ma part. Sur lequel me remettant, je ne vous ferai plus longue lettre, que mon affectionnée recommandation à vos bonnes grâces priant Dieu qu'il vous donne, Monsieur de Montaigne, bonne et longue vie. A Marmande, ce 13 juin 1585. [De la main de Matignon] Votre entremetteur et très parfait ami. Matignon ».

**17.** Cf. les travaux de FRAENKEL, Béatrice, « Actes écrits, actes oraux : la performativité à l'épreuve de l'écriture » in *Études de communication* 29, 2006 [en ligne]; *ibid.*, « Comment tenir un registre? », *Langage et société*, n° 124, 2008/2, p. 59-71; *ibid.*, « La signature : du signe à l'acte », *Sociétés & Représentations*, n° 25, 2008/1, p. 13-23; « Actes d'écriture : quand écrire c'est faire », *Langage et société*, n° 121-122, 2007/3, p. 101-112.

tion ni décision. Ces accusés de réception ont pourtant pour fonction d'être des éléments de continuité, mais aussi de présence fictive et de proximité fonctionnelle entre les bureaux des secrétaires et la diversité des agents soumis aux rugosités des temps : à la fois lettre « accusé de réception », qui signale l'arrivée de paquets, et par essence ne dit rien, nombre de correspondances fonctionnent à la manière d'une « balise GPS » qui signale une position (et une disposition) : position d'un agent, position territorialisée, enracinée dans une communauté politique et dans des jeux d'alliances complexes, près de tel ou tel prince ; et disposition, disposition autant que possibilité concrète à faire service au roi et à ses ministres<sup>18</sup>.

Ces lettres-balises sont particulièrement importantes dans le cas des réseaux de la diplomatie discrète du dernier Valois. Villeroy, *hub* et redistributeur de l'information, porte sur les correspondances qu'il entretient avec le souverain, des traces de ces lettres-balises qu'il reçoit. Il est le maître d'une complète information qui lui parvient et qu'il structure et organise dans l'aide à la décision souveraine, d'autant plus qu'Henri III fait de longues retraites, pour des raisons politiques autant que religieuses<sup>19</sup>. L'épisode des retraites royales d'Ollainville peut servir de terrain d'étude exemplaire pour l'analyse de la structuration d'un canal d'informations entre le bureau Villeroy et le souverain, accompagné d'un de ses mignons, François d'O<sup>20</sup>.

### Les multiples degrés du secret réunis dans de mêmes canaux et de mêmes paquets

Enfin, une sélection peut être opérée dans les paquets transmis et toutes les missives n'ont pas le même statut. Un exemple de lettre de Guillaume de L'Aubespine, ambassadeur du roi de France à Londres à Pomponne de Bellièvre, envoyé extraordinaire de la Couronne de France en Angleterre à la fin de l'année 1586, est de ce point de vue éclairant :

« Il est arrivé hier soir fort tard un courrier de Calais, qui m'a apporté trois lettres pour vous, que je vous envoie avec mon paquet. Il y en avait une de Monsieur de Villeroy pour vous, laquelle il m'a demandé de ne l'ouvrir qu'en votre absence. J'ai hésité à l'ouvrir, car vous étiez si proche. J'ai finalement pris la décision de lire cette lettre avant de vous l'envoyer, craignant que vous-même ne soyez troublé de me la renvoyer par mon courrier. Ce qui, selon Monsieur de

**18.** BOUCHER, Jacqueline, « Les lettres de Henri III au secrétaire d'État Villeroy : expression personnelle ou politique ? » in *L'épistolaire au XVI<sup>e</sup> siècle : Actes du colloque organisé à l'Université de Paris-Sorbonne le 9 mars 2000*, Centre V.L. Saulnier, Paris, Publications des Presses de l'École normale supérieure, 2001, p. 197-210.

**19.** Sur la notion de « hub », voir l'ouvrage de MERCKLÉ, Pierre, *La sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, « Repères », 2011.

**20.** LE ROUX, Nicolas, « La cour dans l'espace du palais. L'exemple de Henri III » in AUZÉPY, Marie-France, CORNETTE, Joël (dir.), *Palais et Pouvoir, de Constantinople à Versailles*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2003, p. 229-267.



Trappes, ne serait pas approprié. Dès lors, il est préférable que vous conserviez cette lettre avec vous sans me la renvoyer; vous excuserez s'il vous plaît les précautions que je prends à cet égard. Je vous envoie également ce que Monsieur de Villeroy me destinait, ce que je vous prie de brûler<sup>21</sup>. »

Dans un mémoire également destiné à Bellièvre (au cours du terrible mois de janvier 1587 qui précède l'exécution de Marie Stuart reine d'Écosse et douairière de France), on lit les mêmes précautions :

« [...] Il y a également des rumeurs qui indiquent que le roi d'Espagne est en route pour Lisbonne, préparant son armée. [...] [d'une autre main]: la venue du roi à Lisbonne est confirmée par les Portugais. Brûlez je vous prie le présent mémoire [...]»<sup>22</sup>. »

L'ambassadeur apparaît ici comme le relais des informations en provenance de la cour de France, tandis qu'il envoie lui-même des informations à Bellièvre lors de son ambassade de novembre 1586 - janvier 1587, ambassade infructueuse qui ne parvient pas à convaincre Elisabeth de renoncer à l'exécution de Marie Stuart<sup>23</sup>. Le contexte diplomatique entre les deux pays est extrêmement tendu et l'ambassadeur de France est rappelé à Paris quelques jours après cette lettre et ce mémoire, accusé à tort par l'Angleterre d'avoir voulu attenter à la vie d'Elisabeth. On observe ici que la destruction et le moindre transport de ces papiers d'État sont les deux seules solutions qui s'offrent à L'Aubespine, contraint de lire la lettre de Villeroy pour éviter une navette supplémentaire de ce papier sensible.

Le second document, le mémoire à Bellièvre, comporte une annotation utile. On le trouve composé en deux temps. Nous passons ainsi de la rumeur de la préparation de la flotte espagnole à, une autre main le note, la nouvelle avérée de l'arrivée de Philippe II à Lisbonne. Ce mémoire, brûlé, conserve la trace ici de nouvelles qui se déposent par couches successives sur les papiers d'État, au gré de l'arrivée des courriers. Dans le difficile exercice de la prise de décision de faire ou non circuler ces papiers, les agents « redistributeurs » des paquets en provenance de Paris doivent cependant, opérer une sélection, trier l'information, peser son caractère ou non sensible. Ces compositions par touches successives, ces hésitations des agents, ces prises de décision individuelle sont fondamentales : elles nous informent de la plasticité, de la fluidité des procédures liées aux écrits politiques, loin de la grande rigidité cérémonielle des règlements – nombreux

**21.** *Lettre de L'Aubespine à Bellièvre, 1<sup>er</sup> janvier 1587, Calendar of State Papers, Scotland: Volume 9, 1586-88, Londres, 1915, p. 236-262*

**22.** *Ibid., Mémoire à Monsieur de Bellièvre, janvier 1587, p. 236-262.*

**23.** Une lettre de Bellièvre à Villeroy du 13 décembre 1586 montre l'intense échange épistolaire entre l'ambassadeur extraordinaire et le secrétaire d'État. Dans cette lettre glaçante, Bellièvre explique précisément la mécanique implacable qui conduit à l'exécution de la reine d'Écosse, et revient sur la duplicité des ministres d'Elisabeth dont il se plaint. Arch. Nat. AB XIX 3622, pièce 44, « Dernières tentatives françaises pour sauver Marie Stuart ».

sous Henri III – qui organisent le travail des secrétaires. D’autre part, ces comportements valident la progressive autonomie d’agents experts qui doivent faire face, pour des raisons techniques et pratiques, à des prises de décision individuelle. Cette relative autonomie est à mettre en rapport avec la progression du degré d’expertise politique des agents gouvernementaux à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>24</sup>.

## Formulaires et instruments de travail

Un deuxième volet de cette étude porte sur les outils de travail des secrétaires : deux volumes du fonds des langues de la BNF, le manuscrit italien 1208 et le manuscrit espagnol 336. Pour ces deux volumes, qui passent par le bureau de Villeroy, j’observe la continuité et la tradition des papiers d’État de bureaux en bureaux (de part et d’autre de la disgrâce du secrétaire en 1588 et son retour en charge auprès d’Henri IV en 1594). La collection et le classement des correspondances émises et reçues par un bureau informent sur l’attention que les secrétaires d’État et leurs commis accordaient à la trace mémorielle des décisions, matérialisées dans les volumes de lettres. Ces volumes sont loin d’être des monuments à la gloire de l’action des secrétaires, mais ils sont régulièrement utilisés, raturés : on vient corriger ici, amender là une disposition copiée qui n’est plus à l’ordre du jour. De la même manière que les correspondances sont des outils collectifs et ouverts, ces formulaires et volumes thématiques représentent des éléments fonctionnels de l’action des bureaux. « Archives en puissance », ils sont raturés, corrigés, précisés dans leur contenu à mesure des évolutions du droit, du contexte, des procédures techniques et politiques.

Le volume des affaires florentines par exemple permet de relativiser l’appropriation des papiers par les agents du pouvoir. J’y trouve de nombreuses traces de l’activité du bureau de Louis Revol, secrétaire d’État aux étrangers, qui remplace Villeroy au moment de sa disgrâce en 1588. Mort en charge en 1594, Henri IV appelle Villeroy aux affaires pour le remplacer à l’automne 1594. Les lettres de Revol et de Villeroy sont classées selon un cadre chronologique très strict, jusqu’en 1613 (Villeroy meurt en charge en 1617)<sup>25</sup>. De nombreuses lettres chiffrées sont partiellement décodées. Ce volume porte sur la reliure l’inscription « Florence » ; une analyse codicologique plus poussée permet de donner des informations sur la date de confection et de reliure de ce volume géographique, un des rares – j’en compte moins d’une dizaine – dont on peut affirmer avec certitude qu’il fut un instrument de travail quotidien du secrétaire et de ses commis. Le duplicata des dépêches envoyées y est inséré, les minutes préparées de la main du secrétaire, abondamment raturées, sont jointes au duplicata. Des listes de dépêches envoyées sont également insérées dans le volume. Les

**24.** GRABER, Frédéric, « Figures historiques de l’expertise » in *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 16, 2009, [En ligne].

**25.** MONTS DE SAVASSE, Jacques de, GAL, Stéphane, SOULINGEAS, Yves (éds.), *L’Europe d’Henri IV : la correspondance diplomatique du secrétaire d’État Louis de Revol, 1588-1593*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2004.

dépêches reçues de Florence sont partiellement décodées, elles sont dans leur immense majorité chiffrées. Le déchiffrement procède de deux manières : on déchiffre dans l'interligne de la correspondance, un court résumé au début de la dépêche vient synthétiser le propos, un résumé beaucoup plus long, parfois près d'un cinquième de la dépêche, est inséré après cette dernière.

Qui a accès à ces volumes, à ces informations ; comment peut-on identifier dans le bureau les clercs du secret, les spécialistes du chiffre ; existe-t-il une mise sous clé de ces liasses, comme c'est le cas des mémoires de travail d'Henri III ? Une étude plus fine des objets matériels, de la matérialité du secret permettrait de le dire avec plus de précision.

### **Discrétion des affaires, secret des négociations : les chiffres de Thomas Morgan**

L'étude succincte de deux ensembles documentaires permet de comprendre les mécanismes de décisions en lien avec les papiers d'État qui circulent entre la France, l'Angleterre et l'Écosse lors de l'année 1586.

Le contexte de crise ouverte porte sur le soutien du royaume de France aux partisans de Marie Stuart, emprisonnée par Elisabeth I<sup>re</sup>. J'ai trouvé, dans les *Calendars of state papers*, le récit de Chérelles, secrétaire de l'ambassade de France à Londres, présent à Paris en mars 1586. Thomas Morgan, catholique écossais, a été capturé par les agents du roi de France et ses papiers saisis. Il semble être un des principaux relais d'information entre les soutiens de Marie et les partisans de la reine déchuée dans le royaume de France. Un débat agite le Conseil d'Henri III pour savoir si l'on doit ou non transmettre ces papiers à Stafford, ambassadeur de la reine d'Angleterre à Paris, qui les réclame pour son maître, Francis Walsingham, et livrer la personne de Morgan aux Anglais.

Examinons le récit de Chérelles qui est éclairant pour de nombreuses procédures de décisions en lien avec les papiers écossais et la mise en oeuvre d'une diplomatie périphérique :

« Lorsque le pauvre Morgan a été fait prisonnier, tous ses papiers ont été saisis et mis dans les mains de Messieurs du Conseil d'État. Le roi, désireux d'être bien informé de leur teneur et de ce qu'ils contenaient contre son service ou celui de la reine d'Angleterre me les confia – la grande majorité étaient écrits en anglais. On me commanda de faire une traduction fidèle de leur contenu et d'en faire un rapport audit Conseil. Je travaillais vite pour satisfaire Sa Majesté, et j'assure Votre Majesté que j'eus les moyens dans cette affaire de faire un bon service, ainsi qu'audit Morgan et à beaucoup d'autres de vos fidèles serviteurs, d'autant plus que personne ne connaît mes liens d'amitié avec ledit Morgan, fidèle serviteur de Votre Majesté, depuis huit ans.

Il y avait dans ses papiers trente-deux alphabets de divers chiffres, notamment celui qu'il utilisait pour correspondre avec Votre Majesté, et beaucoup de paquets chiffrés pour vous et pour d'autres. À voir combien l'ambassadeur exhortait le roi à lui livrer les papiers et les chiffres de Morgan pour les commu-

niquer à sa maîtresse, et combien de ces Messieurs du conseil étaient d'avis de les lui livrer, et même la personne dudit Morgan, j'ai convaincu Monsieur de Villeroy par le biais de Monsieur de Chateauneuf, que livrer ces papiers serait très préjudiciable au service du Roi et de tous les catholiques du royaume. Villeroy chercha expressément le roi le lendemain pour le convaincre de ne pas livrer Morgan. Quant aux papiers et chiffres, puisque le secrétaire de l'ambassadeur Stafford avait vu les papiers, on ne pouvait guère les lui refuser.

Le conseil vint me quérir le lendemain et on me commanda d'apporter les papiers et chiffres de Morgan et de beaucoup d'autres de vos serviteurs – qui sont dans une angoisse extrême – audit Stafford. Je résolus de mettre les chiffres de côté, et pour chaque personnage cité d'en fabriquer un autre [...]. J'ai retiré tous les papiers sensibles et laissé ceux sans importance. [...]. Une fois fait, je les portais à Monsieur Stafford en lui disant que Messieurs du Conseil me commandaient de lui livrer et laisser ces papiers, lui demandant de me signer un reçu de sa main. [...]. Il mit immédiatement la main sur les chiffres et envoya chercher des lettres chiffrées interceptées. [...]. Mais après s'être cassé la tête pendant plusieurs jours sur ces papiers, il ne put rien en comprendre.

De retour vers Messieurs du Conseil, je leur exposais tout le procédé, ce qui les fit beaucoup rire et ils en furent très contents. Depuis lors, Madame, sur leur ordre, j'ai remis lesdits papiers dans les mains de Monsieur Charles Paget<sup>26</sup>. »

On observe dans ce récit de très nombreux éléments. D'abord, le nombre important de chiffres, trente-deux, qu'utilise Morgan. Ces chiffres semblent spécialisés par destinataire. On trouve dans les *Calendars* des mentions de chiffre utilisé pour les mauvais destinataires, on doit donc refaire les missives. D'autre part, des questions linguistiques interviennent, ce qui est un chantier prometteur pour l'étude des papiers d'État. En effet, quelles compétences linguistiques les agents des bureaux possèdent-ils ? Y a-t-il dans le bureau Villeroy, qui manie des papiers venus de toute l'Europe, une spécialisation des clercs pour les papiers reçus dans telle ou telle langue ? On sait dans les écrits de justification de Villeroy après la trahison d'un de ses commis que le secrétaire envoie ses clercs près des ambassadeurs afin d'apprendre l'espagnol ou l'anglais. Ici, c'est un secrétaire d'ambassade, qui connaîtra une longue carrière politique, qui se charge de la traduction depuis l'anglais pour le roi et son conseil.

L'autre aspect frappant est le degré d'autonomie de cet agent. Sa surface politique n'est guère importante en 1586. Il possède cependant des réseaux solides dans les milieux catholiques écossais, et use de dissimulation, prend seul des décisions qu'il rapporte pour partie dans un second temps au conseil. Il est difficile à dire pour l'heure, car j'ouvre seulement ce chantier, si les faits rapportés sont avérés. Je ne trouve pas de trace de l'évènement dans la correspondance

**26.** Lettre de Cherelles à Marie Stuart, Paris, 30 mars 1586, *Calendar of State Papers, Scotland* : volume 8, 1585-86, Londres, 1914, p. 237-295. Charles Paget est secrétaire de James Beaton, archevêque de Glasgow, pendant qu'il est ambassadeur à Paris pour Marie Stuart. Il passe au service du roi d'Espagne 1588-1599 à Bruxelles.

de l'ambassadeur anglais à Paris, Stafford, avec son maître, Walsingham. Cependant, on sait d'après une étude précise de Stephen Budiansky que les papiers seront finalement envoyés à Londres pour être décryptés<sup>27</sup>.

Enfin, le dernier élément qui retient notre attention est le reçu que demande et qu'accorde Stafford pour la livraison de ces papiers. Il est de la main de l'ambassadeur, et accordé une fois que Stafford considère qu'on lui a bien livré ce qu'il avait demandé au Conseil. Ce reçu décharge Chérelles, il fut censément montré au Conseil. La fin de cet extrait haut en couleur, où le Conseil du roi est dépeint riant de la ruse de Chérelles me paraît légèrement excessif, raison pour laquelle je dois poursuivre mes investigations sur ce point et trouver d'autres sources qui rapportent cet événement.

On apprend que les chiffres ont été confiés à Charles Paget, catholique exilé en France, qui travaille dans l'entourage de l'ambassadeur écossais James Beaton, qui navigue en eaux troubles. Un temps espion de Walsingham, il passe au service de l'Espagne dans les Flandres quelques mois après cette affaire. Pour quelles raisons l'ambassadeur fait-il le siège du Conseil pour obtenir ces papiers ? Sans doute pour deux raisons principales. D'abord, mettre au jour les correspondants du réseau de Marie Stuart en France, les trente-deux alphabets sont ceux des nombreux agents qui ne sont pas forcément connus du maître-espion Walsingham. Ensuite, les papiers sont un élément de preuve, ils matérialisent une conspiration, un jeu politique.

Un autre extrait, contenu dans le mémoire de Charles de Prunelé, de retour de son ambassade écossaise, corrigé par Guillaume de L'Aubespine, ambassadeur à Londres, nous donne des informations précieuses. La reine Elisabeth a fait saisir les papiers de Marie Stuart et s'apprête à les publier auprès des cours européennes pour justifier de l'exécution de la reine d'Écosse déchu :

« Ung secrétaire du conseil, nommé Wade, avoit aussi, à la mesme heure, esté envoyé à Charteley, pour chercher les papiers de la royne d'Escosse et en rapporta une pleine male. [...] le sieur de Chasteauneuf envoya son secrétaire vers le sieur grand trésaurier, qui, ayant veu la lettre la bailla, et fist pareillement veoir au dict sieur de Walsingham, qui estoit proche de luy, lequel fit responce au dict secrétaire du sieur de Chasteauneuf que la royne, sa souverayne, avoit résolu de communiquer à son maistre les papiers de la royne d'Escosse, qu'elle avoit entre les mains, ausquels il verroit tant de meschancetez qu'il s'asseuroit qu'il ne vouldroit s'employer pour elle ; que c'estoit une très mauvaise femme, et Nau, son secretaire, ung tres méchant homme, et que la royne, sa souveraine, en feroit justice ; Que la royne, sa souveraine, envoiroit ung gentilhomme vers Sa Majesté, comm elle feroit vers tous les princes chrestiens, pour leur donner cognoissance de ce fait. Toutesfois le sieur de Chasteauneuf pense que, si elle le fait, ce sera principalement pour demander à Sa Majesté quelques gentilhommes angloys qui peuvent estre en ce royaume et, entre autres, Morgan,

27. DUBIANSKY, Stephen, *Her Majesty's Spymaster*, op. cit.

lequel si Sa Majesté désiroit retenir sans luy en faire refus, il jugeroit estre à propos de le faire secrettement évader de la Bastille<sup>28</sup>. »

De nombreux aspects sont à retenir. D'abord, la centralisation des papiers dans une malle; point important, il est malheureusement très rare de pouvoir situer les papiers dans les bureaux ou près des secrétaires, dans leur domicile particulier ou un espace du palais<sup>29</sup>. Ensuite, le rôle joué par Wade, agent de Walsingham, semble primordial. Nous le retrouvons une nouvelle fois – nous observons qu'il est le principal courrier de Stafford pour Walsingham dans la lettre citée au début de la communication – il connaît également les principales délibérations du Conseil d'Elisabeth car il est l'un des secrétaires du conseil.

Ce qui semble alors central, c'est la volonté de rendre publiques les dépêches de Marie par Elisabeth dans un but, du moins allégué par L'Aubespine : la mise au jour des réseaux infra-diplomatiques par les papiers, afin de réclamer les gentilshommes anglais qui se trouvent dans les cours européennes. Le conseil de L'Aubespine est clair : il convient de faire évader Thomas Morgan afin de ne pas opposer de refus à la demande de la reine d'Angleterre, mais d'alléguer une impossibilité pratique de remettre Morgan, alors évadé.

De très nombreuses analyses restent à faire sur ce dossier des papiers Morgan, partiellement étudié et connu des historiens anglais. Cependant, les mécanismes de la décision, de la délibération, la matérialité des papiers qu'il dévoile ici restent peu connus et constituent un chantier neuf de l'analyse historique.

## Déchiffrer et plastronner : l'interception des lettres espagnoles durant la Ligue

Un autre exemple peut être versé à ce dossier de l'usage public d'une missive secrète, chiffrée, diffusée par l'imprimé. Cette lettre se trouve dans la collection des Cinq-Cents de Colbert de la Bibliothèque nationale de France, et porte le titre *Deschifrement d'une lettre escrite par le commandeur Moreo au roy d'Espagne son maistre, du 28 octobre 1589*. Ce volume contient de nombreuses lettres de négociations avec l'Espagne et le Saint-Siège. Ces dates m'intriguent, les bornes en sont 1588-1594, c'est à dire exactement la période du secrétariat de Louis de Revol (1588-1594). Des investigations plus poussées permettront de restituer l'économie générale du volume, et éventuellement de le situer dans un bureau précis.

**28.** *Mémoire remis au roy par M. d'Esneval à son retour de son ambassade d'Écosse, septembre 1586, copie du temps, corrigé de la main de l'ambassadeur*, dans CHERUEL, Pierre Adolphe, *Marie Stuart et Catherine de Médicis. Étude historique sur les relations de la France et de l'Écosse dans la 2<sup>e</sup> moitié du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1858, p. 379-380.

**29.** Cf. les armoires où Villeroy range dans son logis les papiers du bureau, dans Arch. Nat., Minutier central, étude VII, 82, « Inventaire après décès de Madeleine de Laubépine, épouse de Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy (1596) ».

La pièce de François Viète est exceptionnelle, car c'est une lettre imprimée, corrigée à de nombreuses reprises, dont la date a été changée et la signature autographe de François Viète, barrée.

La dédicace est adressée au roi Henri IV :

« Sire, J'envoye presentement les traductions de mot à mot des chiffres dont ces jours passez, je peu seulement envoyer les extraits. Les lettres & instructions du Roy d'Espagne envoyez à l'Ambassadeur Mandosse & au Commandeur Moreo y sont inserees au long, & l'escrit de Mandosse, ou il respond à certains pointcs dont Sa Maiesté Espagnole desiroit estre esclaircie, singulierement de ceux qui doivent succeder à vostre Couronne [insertion manuscrite: « française »]. Mais cela est peu consequencieux, SIRE [mot barré] au regard de la lettre que luy escrit Moreo, tant sur les conseils du Duc de Parme, que les desseins du Duc du Mayne, qui s'est declaré vouloir estre Roy, & y aspirer, & à traitté des moyens pour y parvenir à la désolation & dissipation de l'Estat de vostre France. SIRE, le m'avanceray de vous dire que je ne puis estimer que les villes de la Picardie, que le Duc de Mayne veut [mot barré, remplacé par « vouloit »] livrer à l'Espagnol, & retenir à soy la Bourgongne, pour qui apres tous deux & chacun pour soy, conquerir le surplus de voz estats, ne se rengent souz vostre obeissance, quand ils auront congnoissance de la visee ou l'on tend pour les piper, les Gouverneurs les premiers, qu'on s'attend tirer des villes peu à peu pour y introduire l'Espagnol [...].

Et pour ce, Sire, il ne semble point mal à propos que ces villes & Gouverneurs, & généralement tous voz peuples, qui trempent encor en La Ligue, sçeuissent ceste vérité. Car ce ne sont point lettres appostées que je represente. J'en tiens & garde soigneusement les originaux, que je recongnais en bonne forme, & bien scellez & signez, lesquels je représenteray tousjours avecques mes traductions, & les Alphabets & Dictionnaires que j'ay compris pour y parvenir, à qui & quand de par vous il me sera ordonné.

Et ne doit esmouvoir, Sire [barré] que cela sera occasion à voz ennemis de changer leur chiffres, & se tenir plus couverts, & à nous voz officiers plus empeschez à vous y servir. Ils en ont changé & rechangé, & neantmoins ont esté & seront tousjours surpris en leurs finesses. Car vostre cause est juste & la leur inique. Et pour ce Dieu dissipera leurs conseils pour benir les vostres, illuminant les esprits à ce qui sera de vostre service, auquel s'affectionnera à jamais selon son devoir. [espacement] Vostre tres humble & tres obeissant subiet & serviteur F. V. [signature qui paraît en dessous autographe, barré, ainsi que la date et ville, « De Tours, le XVI<sup>e</sup> [et non 28] Mars 1590 [et non 1589]<sup>30</sup>. »

Ce document appelle une série de remarques. C'est manifestement un document de travail, corrigé, raturé, taché. Préparé en 1589 comme l'indiquent les

**30.** François Viète à Henri IV, Dédicace, Deschifrement d'une lettre escrite par le commandeur Moreo au roy d'Espagne son maistre, du 28 octobre 1589, BNF, ms. Cinq-Cents de Colbert, 33, f. 198 et suivants.

dates raturées dans le corps du texte, il est retravaillé à Tours (où se trouvent une partie des institutions centrales en exil, Paris étant dans la main de la Ligue catholique). Ce travail est mené en étroite collaboration avec les membres du Conseil d'Henri IV, qui en fait une oeuvre de propagande, destinée à découvrir aux régnicoles la trahison et les menées des Ligueurs au service de l'Espagne<sup>31</sup>. La rature portée au début de la dédicace, « couronne FRANÇOISE », le mot a été ajouté, comme la fin de la dédicace sur la restauration de l'État permettent de l'affirmer. D'autre part, comme ce fut le cas dans le dossier de la correspondance de Marie Stuart diffusée par Elisabeth, et notamment les lettres permettant de prouver son engagement dans les complots visant à l'assassiner, la visée du Conseil du roi est ici de dévoiler, témoigner, manifester la vérité. Le code cassé, le chiffre brisé procède d'une geste de déchirement du voile des menées iniques des mauvais français que sont les Ligueurs. L'usage public du secret est clairement indiqué, « *Et pour ce, Sire, il ne semble point mal à propos que ces villes & Gouverneurs, & généralement tous voz peuples, qui trempent encor en La Ligue, sçeuissent ceste vérité.* » Une dernière note, en forme de bravade de l'auteur, indique que la publicité donnée au déchiffrement gêne sans doute le travail d'interception, les Espagnols changeant le code (ce qui, semble-t-il jusqu'à plus amples recherches ne fut pas le cas immédiatement après cette publication) : qu'à cela ne tienne, indiquent Viète et le conseil, il sera cassé de la même manière, tout si rapidement. La réputation de Viète, qui entre dans les bureaux de Revol en 1588 et est considéré comme le maître déchiffreur du dernier Valois et du premier Bourbon, n'est plus à faire. Maître des requêtes et mathématicien « amateur », il est loué par les plus proches du camp royal, on trouve également des anecdotes plaisantes sur la facilité de décryptage du chiffre espagnol chez Guillaume du Vair, fidèle soutien d'Henri IV<sup>32</sup>.

### Secret et réseaux de correspondance : les lettres du « Singe »

Un dernier dossier appelle l'attention, il est constitué des lettres échangées entre la reine d'Angleterre et Jean de Simier. Ce personnage, baron de Saint-Marc, maître de la garde-robe et chambellan du duc François d'Anjou, frère du roi, et son représentant en Angleterre dès 1579, est l'un de ses favoris<sup>33</sup>. J'observe plusieurs éléments qui me semblent centraux à la fois pour l'étude de la matérialité de l'échange et l'usage secret de la correspondance diplomatique. Je cite quelques-uns des passages de cette correspondance qui me semblent éclairants :

**31.** BRUNET, Serge, « Philippe II et la Ligue parisienne (1588) » in *Revue historique*, 2010/4, n° 656, p. 795-844.

**32.** ETCHÉCHOURY, Maïté, *Les maîtres des requêtes de l'hôtel du roi sous les derniers Valois (1553-1589)*, Préface de Michel Antoine, Paris, École des chartes, « Mémoires et documents de l'École des chartes », n° 33, 1991.

**33.** MORGAT, Alain, « Les conseils princiers au XVI<sup>e</sup> siècle » in BARBICHE, Bernard, BERCE, Yves-Marie (textes réunis par), *Études sur l'ancienne France offertes en hommage à Michel Antoine*, Paris, École des chartes, 2003, « Mémoires et documents de l'École des chartes », n° 69, p. 254.



« Symye. – Le singe: la foy: la mort<sup>34</sup>.

Ce qui me garde de le vous escrire en chiffre est, que je panse que Vostre Majesté n'a pas bien antandu ce que je vous en avoys mandé par Estafort; du moins ne je [j'ai] peu déchiffrer ce qu'il vous a pleu de m'en escrire à cause que je panse que Vostre Majesté a prins plusieurs quaractères, les ens [uns] pour les aultres. Cy c'est chose qui despande de Vostre servisse, & quil vous plese me l'escrire par lectre weulgayre, & en charger le Capitene Bourg. Vous le trouveres fidelle, je vous en respons de ma vye<sup>35</sup>. »

« Je vous demande mile pardons de ce qu'il vous pleu interpreter le chiffre. Je suis bien mary de vous advoyr donné tant de payne, mes l'affere est de telle et si grand inportance que je cregnois de prandre ung mot pour aultre, et que sela aportast préjudisse à la cause du maryage tant désiré de ceste part, qu'il n'est possible de plus; [...]»<sup>36</sup>.

« Je suis grandement mary que je n'aye icy le chiffre que saves. Je partire dans cinq jours pour m'en retourner en Allanson, où sont demeurés tous mes papiers, don je ne faudre, incontinent mon arivée, à vous despecher homme exprès, par lequel je vous escrire en chiffre ce que je ne puis vous fere antandre autrement<sup>37</sup>. »

On observe d'abord qu'un chiffre qui procède par surnom, ce qui est fréquent, est utilisé dans le cadre des négociations du mariage du duc d'Anjou, frère du roi, et de la reine d'Angleterre. Ce chiffre nous renseigne, comme les listes qu'on peut trouver en d'autres endroits, sur la proximité d'Anjou avec telle ou telle faction, le travestissement du nom possédant une connotation péjorative ou méliorative en fonction de la proximité des intérêts du duc (Monsieur. – Le loryer: la victoire: l'olivier; Le duc de Guise. – L'anvy: la grêle: l'éclair).

Simier, le singe, serviteur simiesque et créature entièrement dévouée d'Elisabeth et de François, nous renseigne sur les difficultés du maniement du chiffre. Les erreurs de chiffres, fréquentes, gênent le déroulement des négociations, l'éloignement des tables de chiffre également (l'éloignement des papiers de Simier, restés à Alençon, font obstacle au déroulement de la négociation; renseignement sur la protection des données de chiffres qu'en l'espèce on ne transporte pas). Je relève également le recours au porteur, le Capitaine Bourg ou au service de l'ambassadeur anglais. Ce recours est bien connu et j'en ai déjà traité ici, recours pragmatique dès lors que la lettre est écrite « en vulgaire », non chiffrée. Enfin, cette série de correspondances, qui méritent d'être étudiée au fond, indique dans son contenu même combien se mêlent rhétorique de l'amitié, du service et informations fonctionnelles, politiques. Ces lettres ne sont pas chimi-

**34.** *Cecil Papers: décembre 1581, 16-31, pages 447-497, Calendar of the Cecil Papers in Hatfield House, volume 2, 1572-1582, Londres, 1888.*

**35.** *Ibid.*, Lettre de Jean de Simier à Elisabeth d'Angleterre, 8 mars 1580.

**36.** *Ibid.*, Lettre de Jean de Simier à Elisabeth d'Angleterre, 30 mars 1580.

**37.** *Ibid.*, Lettre de Jean de Simier à Elisabeth d'Angleterre, 1580.

quement pures pourrait-on même dire. Créant un effet de présence de l'auteur et du destinataire, l'ensemble des éléments, chiffre compris, créé proximité, amitié, service ; ces outils tentent virtuellement d'abolir la distance, le temps, l'éloignement. Les correspondances font aussi ici figure de balise de position et de disposition : où se trouve l'agent, où sera-t-il demain, dans cinq jours (Simier indique qu'il s'en retourne à Alençon dans cinq jours), et dans quelle disposition se trouve-t-il pour le service de son maître ? Il indique enfin quels canaux d'informations et quels leviers politiques il va utiliser.

## Conclusion

J'emprunte pour conclure à l'argumentation de Birgit Emich qui, dans son étude de l'intégration aux États Pontificaux du duché de Ferrare en 1598, plaide pour l'utilisation historique du « concept quotidien de culture politique »<sup>38</sup>. Ce que les correspondances politiques révèlent, et celles des acteurs en conflits (nobles « malcontents », communautés urbaines, agents diplomatiques des puissances adverses) avec les institutions centrales que sont les bureaux des secrétaires, c'est le degré d'intégration d'une culture administrative, de règles du jeu politique, d'une « habitude d'État » plus ou moins ancrée dans leur agir politique quotidien. Ces occasions nombreuses de contact, la création de canaux d'échange par l'écrit ouvrent des espaces, des interstices de transaction avec les agents royaux, espaces ouverts par le conflit, les désaccords, les négociations, les requêtes et les plaintes. Ces frictions entre acteurs sont un des moyens d'intégration, par l'écrit politique, de normes politiques partagées car négociées<sup>39</sup>.

Je souhaite proposer quelques thèmes d'étude qui me semblent féconds. D'abord, y-a-t-il, par delà les dimensions techniques de l'analyse de la matérialité de l'échange et partant du secret des négociations, un élément sensible, socio-politique à déceler dans l'étude des pratiques politiques de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ? La pratique du secret au sein des bureaux permet-elle l'acculturation d'une culture politique du quotidien ? Une culture politique de bureau faite des petits riens du classement des papiers, de la confection de résumés, de la préparation des volumes de travail. Ces « petits riens » qui forment le grand tout de l'activité administrative des directions ministérielles que deviennent peu à peu au XVII<sup>e</sup> siècle les premiers bureaux des secrétaires d'État. Partant, quelles informations doivent être scellées, y-a-t-il une spécialisation fonctionnelle des clercs et des commis, les uns ayant accès aux informations sensibles, les autres aux dépêches courantes ? Observe-t-on des ponts entre ces deux mondes, et si oui à quelles occasions – une négociation ouverte, un traité, la préparation d'opérations militaires ? Le monde du secret et celui de la routine administrative entretiennent-ils des rapports en fait et en droit ? Observe-t-on également des change-

**38.** EMICH, Birgit, « La formation de l'État au début de l'époque moderne » in *Trivium*, 2/2008 [En ligne].

**39.** SCHAUB, Jean-Frédéric, « Une histoire culturelle comme histoire politique (note critique) » in *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 56<sup>e</sup> année, n° 4-5, 2001, p. 981-997 ; *ibid.*, « La notion d'État Moderne est-elle utile ? », art. cité.

ments de statuts des papiers d'État, les informations confidentielles se libérant au fil des mois, des ans, lorsque les conflits s'éteignent, que les ambassadeurs reviennent de mission et publient leur relation? Ne pourrait-on pas concevoir le secret, au-delà de la technique, du maniement et du chiffre, comme un puissant levier d'intégration d'une culture politique par un groupe d'agents de bureau, les clercs du secret?

Les lacunes, trous, silences, allusions, pertes et destructions de sources forment ainsi le socle d'une matérialité de l'écrit politique qui offre, grâce aux troubles politico-religieux, les traces concrètes des prises de décisions heurtées, rapides, urgentes; les annotations marginales, la reconstitution des paquets, les règlements et formulaires de postes comme les écrits discursifs qui portent un discours de bonnes pratiques sur la fabrication, la projection ou la réception des outils fonctionnels de gouvernement que sont les correspondances nous informent de manière neuve et exigeante sur les reconfigurations des technologies gouvernementales du second XVI<sup>e</sup> siècle.

Enfin, les hypothèses développées ici montrent combien, dans les arcanes du cabinet, les pratiques administratives gagnent en densité, en procédures qui nimbent d'autant la prise de décision souveraine, l'inscrivant dans l'envers des efforts continuels et angoissés pour la réformation du royaume. Les processions pénitentielles et l'ouverture des paquets dans le cabinet du roi, en présence des secrétaires, officiers cérémoniels de l'information, semblent ainsi les deux socles – moins contradictoires qu'il n'y paraît – d'une pratique politique radicalement nouvelle, née des troubles de religion, des dissensions internes et des guerres étrangères.